



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 02 MARS 2026

Date de la convocation : 20 février 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. LEROY, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. De REDON, Mme PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme ORTH, Conseillère Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,

ABSENTS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

PERSONNEL COMMUNAL - REMUNERATION DE VACATIONS - N° 26/02 - 06/B

Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

1) "A la Médiathèque Municipale Jacques THYRAUD

La Médiathèque Municipale Jacques Thyraud organise le 11 décembre 2026 un Concert-conférence qui aura pour thème « La Musique Russe du XIXe au XXe, première partie : Tchaïkovski, Rachmaninov, Prokofiev », avec la participation de trois intervenants extérieurs, pour lesquels des vacations seront versées.

Il s'agit de :

- Monsieur Charles Tobermann, conférencier
- Madame Sylvie Chatelier, violoniste
- Monsieur Jean-François Bouvery, pianiste

Considérant qu'il s'agit également d'un travail spécifique et ponctuel, à caractère discontinu, ces intervenants seront recrutés en tant que vacataires.

Le montant de la vacation à verser à chacun de ces trois intervenants est fixé à 250 € net.



2) Modification de la délibération N°26/01 - 12/C portant rémunération de vacations dans le cadre du dispositif des classes découvertes

Par délibération du Conseil municipal en date du 5 février 2026, il a notamment été décidé de rémunérer à la vacation les enseignants participant à la Classe de mer.

L'école élémentaire Émile Martin, en raison d'un nombre insuffisant de participants, n'est plus concernée.

Deux enseignants de l'école Albert Camus et un enseignant de l'école Maurice Leclerc y participeront. Il convient, en conséquence, de modifier la délibération précitée afin de rectifier la liste des écoles participantes à ces classes de mer.

Toutes les autres dispositions de ladite délibération demeurent inchangées et continuent à s'appliquer.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Les crédits afférents seront inscrits au budget."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité les propositions de son rapporteur.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 04 MARS 2026

Mis en ligne sur le site internet le 05 MARS 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,


Jeanny LORGEUX


Laurence MERCIER

